

CONSEIL MUNICIPAL du 28 JUILLET 2023

Liste des délibérations

Date de la convocation : 21 juillet 2023

Conseillers en exercice	15
Conseillers présents	10
Pouvoirs	2

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juillet, à vingt-heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Messimy-sur-Saône se sont réunis, en Mairie – salle du conseil municipal, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire

**Présents :** T Michal – V Gelas - F Imbert – C Beguet - N Feltrin – B Doucet-Bon – C Feltrin – B Sainclair – B Monel – M Chaube

**Excusés :** P Brunel – JM Gimaret – F Serrurier (pouvoir à V Gelas) - L Wynarczyk – S Tricaud (pouvoir à T Michal)

**Absent :**

**Quorum :** 10/8

**Nomination d'un secrétaire de séance :** Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Madame Fabienne IMBERT est désignée secrétaire de séance.

oooooOOOooooo

En application de l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Conseil municipal doit être affichée et publiée sur le site Internet de la commune dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal.

oooooOOOooooo

**Délibération n° 2023/07/01 –** Sécurisation de la route de Saint-Trivier : attribution des travaux et autorisation de signature du marché – **Approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n° 2023/07/02 –** Travaux de voirie 2023 : autorisation signature devis au-dessus de la délégation du Maire – **Approuvé par 13 voix pour et 1 abstention.**

**Délibération n° 2023/07/03 –** Plantation de haies bocagères : demande de subvention au département de l'Ain – **Approuvé à l'unanimité.**

Délibération n° 2023/07/04 – Détermination du loyer du nouveau logement T3 - Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,  
Thierry MICHAL

